Cinquante quatrième année. - N° 234 A Mardi 1er et mercredi 2 décembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 564

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

491 289 823 RCS Romans.
CDS-SARL.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 300, Chemin Des Pêchers, 26120 Barcelonne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SOCRAT Société à responsabilité limitée au capital de 265 900 euros Siège social : 300 Chemin des Pêchers 26120 Barcelonne 334 402 104 RCS Romans ET CDS-SARL Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 300 chemin des Pêchers 26120 Barcelonne 491 289 823 RCS Romans AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Marseille du 27 novembre 2020, la société CDS-SARL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le siège social est 300 chemin des Pêchers 26120 Barcelonne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 491 289 823 et la société SOCRAT, société à responsabilité limitée au capital de 265 900 euros dont le siège social est 300 chemin des Pêchers 26120 Barcelonne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 491 289 823 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CDS-SARL par la société CDS-SARL. La société CDS-SARL ferait apport à la société SOCRAT de la totalité de son actif, soit 1 712 845 euros à charge de la totalité de son passif, soit 2 037 638 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à - 324 793 euros. La société SOCRAT détenant la totalité des 1 000 parts composant le capital social de la société CDS-SARL il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de CDS-SARL détenues par SOCRAT un mali de fusion de 865 853 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2020 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CDS-SARL depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SOCRAT. La société CDS-SARL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion deviendra définitive le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R.236-8 du Code de commerce. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de

commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Romans au nom des deux sociétés le 27 novembre 2020. Pour avis.

